

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 08/04/2019.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Nathalie GARCIA.

Excusé : M. Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Démissionnaires : MM. Jean-Pierre POPILLE - Richard CHAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Pierre COURIVAUD.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2019 est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) EAU-ASSAINISSEMENT

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2018, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	68 275.00 €	37 243.18 €
Recettes	68 275.00 €	62 316.26 €
Résultat de l'exercice : excédent		23 539.38 €
Report exercice précédent		0 €
Résultat à affecter		23 539.38 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	48 316.00 €	37982.42 €
Recettes	48 316.00 €	26 890.69 €
Résultat de l'exercice : déficit		11 091.73 €
Déficit antérieur reporté		10 332.60 €
Résultat à reporter : déficit		21 424.33 €

Il n'y a aucun « restes à réaliser » en dépenses et en recettes.

M. le Maire se retirant de l'Assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 et décide que l'excédent de 23 539.38 €, soit affecté en totalité au compte R 1068 en investissement.

Ce compte administratif 2018 a financé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif = 5 670.00 €.

B/ COMPTE DE GESTION : M. le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2018. Après délibération, les Conseillers déclarent que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2019 : M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2019 du Service eau et assainissement M49, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes d'exploitation 40 571.00 €
 Dépenses et recettes d'investissement 43 322.38 €.
 Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2019 du Service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET COMMUNAL

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2018, qui a permis la réalisation des investissements suivants :

	Dépenses	Subventions
Bacs à fleurs	556.44 €	
Extincteurs	348.66 €	
Barrières de police	669.84 €	
Balayeuse	1 906.80 €	
Panneaux signalisation	1 465.78 €	
Lampe LED Secrétariat + Siège Secrétariat + Chaises Cantine Scolaire	784.19 €	
Draps housse + lave-linge + sèche-linge Gîte + Chauffe-eau logement + luminaire LED Ecole	3 233.71	
Ecole : rénovation thermique et accessibilité	76 356.71 €	17 200.00 €
Logement au-dessus du commerce : chaudière	4 635.11 €	
Eglise : restauration des façades		20 000.00 €
TOTAL	89 957.24 €	37 200.00 €

Ce Compte Administratif 2018 laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	481 967.00 €	389 015.83 €
Recettes	481 967.00 €	454 139.19 €
Résultat de l'exercice : excédent		65 123.36 €
Excédent antérieur reporté		57 501.49 €
Résultat à affecter		122 624.85 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	388 129.00 €	138 761.39 €
Recettes	388 129.00 €	140 340.96 €
Résultat de l'exercice : excédent		1 579.57 €
Excédent antérieur reporté		21 593.96 €
Résultat à reporter : excédent		23 173.53 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 245 000.00 € en dépenses et à 44 700.00 € en recettes.

M. le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 et décide que l'excédent de 122 624.85 €, soit affecté comme suit :

- 85 657.00 € au compte R 1068 en investissement
- 36 967.85 € reporté en fonctionnement au compte 002

B/ COMPTE DE GESTION : M. le Maire présente le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2018 par M. Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2018. Après délibération, les Conseillers adoptent le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2019 : M. le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2019, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement 439 835.00 €
 Dépenses et Recettes d'Investissement 331 822.00 €
 Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

3) TAUX D'IMPOSITION 2019

M. le Maire propose d'examiner les taux de référence communaux des taxes locales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncier non bâti, pour l'exercice 2019, comme suit :

- taxe d'habitation	16.26 %
- foncier bâti	21.84 %
- foncier non bâti	33.00 %

Les bases d'imposition prévisionnelles 2019 par rapport aux bases effectives 2018 voient une variation de l'ordre de 2.64 % pour la taxe d'habitation, de 2.92 % pour la taxe foncière bâti et 2.14 % pour la taxe foncière non bâti.

La Commune de CHIROUBLES percevra pour 2019 une allocation compensatrice s'élevant à 8 593.00 € versée par la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

4) SUBVENTIONS

M. le Maire présente les demandes de subventions reçues accompagnées des éléments financiers, qui ont été examinées au préalable avec la Commission des Finances.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal vote le montant des subventions accordées aux Associations, ainsi que le remboursement de locations des salles communales à certaines d'entre elles, à savoir :

Associations	Subventions votées	Remboursement des locations des salles communales 2018	TOTAL
Sou des Écoles		225.00 €	225.00 €
Club de l'Amitié	100.00 €	225.00 €	325.00 €
Comité d'Animation & d'Entraide		90.00 €	90.00 €
Confrérie « Les Damoiselles de CHIROUBLES		15.00 €	15.00 €
La Gymnastique Chiroublonne	80.00 €		80.00 €
Société de Chasse		90.00 €	90.00 €
Société Protectrice des Animaux	168.00 €		168.00 €
Syndicat Agricole & de Défense « La Terrasse » (compensation entretien sanitaires)	450.00 €		450.00 €
Fanfare « La Note Beaujolaise »	100.00 €		100.00 €
Collège Jean-Claude RUET	240.00 €		300.00 €
Cantine Scolaire – Remboursement surveillance à la récréation après le temps du repas suivant état remis	prévision 650.00 €		650.00 €
Cantine Scolaire	0.80 €/ repas servis par année scolaire		0.80 €/ repas servis par année scolaire

soit un total à verser s'élevant à 2 433.00 € (article 6574 du budget communal 2019).

5) AGENCE POSTALE COMMUNALE

Conformément à l'article 5 de la convention d'Agence Postale Communale, La Poste informe que le montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire, versée chaque mois, est revalorisée à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle s'élèvera à 1 038.00 € (1 015.00 € en 2018).

II/ BÂTIMENTS

1) ÉGLISE

Les Conseillers sont informés de l'état d'avancement des travaux :

- Le piquetage des murs est achevé.
- Il a été constaté des pierres dégradées vers la baie côté sud. Pour la prochaine réunion de chantier, l'entreprise SMBR doit présenter un échantillon de pierre (Lucenay) pour valider le matériau avant le remplacement.
- Le devis établi par l'entreprise GIROUD pour l'installation charpentée à l'intérieur de l'Eglise, s'élevant à la somme de 18 979.06 € HT a été validé par M. le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçu du Conseil Municipal le 14 avril 2014.

La prochaine réunion de chantier est programmée le mercredi 17 avril 2019, à 8 h 00, sur le site.

2) ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE GEOFFROY

M. Joël GAUTHIER informe que les travaux sont reportés à juin 2019.

3) LOGEMENT MATRAY

A/ TRAVAUX : M. le Maire informe que, dans le cadre de la délégation au Maire au titre des articles L.2122-22 du CGCT, il a validé la proposition de l'entreprise REFFAY à BEAUEU pour les travaux de plâtrerie peinture à effectuer dans le logement MATRAY. Il précise qu'il a demandé à 3 autres artisans d'établir un devis. Au vu de ceux-ci, c'est le devis de l'entreprise REFFAY qui était le mieux disant. Celle-ci devrait intervenir prochainement et assure que le logement sera disponible à la location dès le 15 mai prochain.

B/ LOCATION : M. le Maire a effectué une visite du logement. Les personnes semblaient intéressées mais la Mairie n'a pas reçu en retour le dossier remis.

4) LOGEMENT AU-DESSUS DU COMMERCE

A/ DÉDITE : Par courrier recommandé reçu le 29 mars 2019, Mme Stéphanie JADOT informe sa volonté de mettre fin au bail du logement n° 2 qu'elle occupe au 14 Place de la Poste, à la date du 30 juin 2019.

M. le Maire précise que le délai de préavis applicable au congé émanant du locataire est de trois mois (Article 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989). Aussi, la fin du bail prendra officiellement fin le 30 juin 2019.

B/ LOCATION : M. le Maire informe qu'une demande de location de ce logement a été reçue en Mairie. Le Conseil Municipal examine le dossier de candidature reçu, notamment les revenus, le garant,...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ACCEPTE la candidature de M. Jérémie DOMINGO ;

- DIT que le montant du loyer s'élève à la somme de 461.20 € par mois;

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de location avec M. DOMINGO ; contrat qui prendra effet dès son entrée dans les lieux.

C/ TRAVAUX : La réfection du plafond de la salle de bain et la VMC devront être refaites. Ces travaux pourraient s'envisager entre le changement de locataires.

III/ ASSAINISSEMENT

M. le Maire fait part que, suite à un courrier adressé le 26 février 2019 à Mme la Directrice d'Agence d'ANSE de SUEZ Eau France, les équipements en panne depuis 2017 à la station d'épuration ont été réparés en partie ; la vanne automatique devrait être changée prochainement...

VI/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

1) COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS

- Conseil Communautaire le 28 mars consacré au budget primitif 2019 qui a été adopté pour un montant de 16 377 930.94 € en investissement et 23 445 491.58 € en fonctionnement. Les subventions allouées par la Communauté de Communes s'élève à 1 358 185.75 €.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

- Comité Syndical du 03 avril où le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 ont été approuvés.

3) SYDER

Compte administratif et budget primitif ont également été adoptés lors du dernier Comité Syndical. M. Pierre COURIVAUD précise que les taux de participation du SYDER auprès des Collectivités sont en augmentation.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) CONSEIL D'ÉCOLE

Compte-rendu réunion du 19 mars 2019 : Mme Katia GENILLON relate les sujets évoqués au cours de ce conseil d'école

- actions pédagogiques : énumération des différentes sorties, bilan du cycle « piscine »,..
- hygiène et sécurité : exercices effectués (confinement, incendie...), accessibilité de la cantine,..
- changement des ordinateurs souhaité,
- effectif des élèves pour les prochaines rentrées...

Le prochain conseil d'école est programmé le 18 juin 2019, à 20 h 00.

M. le Maire fait part qu'il a du faire intervenir en urgence l'entreprise PEYNET pour régler un problème d'éclairage dans le couloir de la petite classe.

2) CLIQUE DE CHIROUBLES

M. le Maire expose la demande de la Clique de CHIROUBLES qui souhaite équiper les musiciens d'une veste pour les défilés. Après discussion, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge financièrement le coût de 9 vestes (sans flochage), soit une estimation de 408.24 € TTC.

2) BULLETIN MUNICIPAL

Mme Katia GENILLON interroge sur les commentaires reçus suite à la distribution du bulletin municipal. Les quelques retours reçus sont très positifs sur la conception de ce bulletin.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion le lundi 03 juin 2019 à 20h00.

La séance est levée à 22 h 20.

